

84 B 7515

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING

"C.I.F.P.H."

Société Anonyme

Au capital de 6 860 000 €

Siège social : 2 rue Lord Byron

75008 PARIS

395 258 072 RCS PARIS

27 MAI 2002

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

37757

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 AVRIL 2002

L'an deux mil deux,
le 24 avril,
A 10h00,

Les actionnaires de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING, société anonyme au capital de 6 860 000 euros divisé en 980 000 actions d'une même valeur nominale de 7 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 41 avenue George V - 75008 PARIS, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 9 avril 2002, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et mandataires des actionnaires non présents.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition du bureau.

Monsieur Gérard MARTIN, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

- Monsieur Hervé MAGNE, Président de CIFP
- Monsieur Michel CORNU

les deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Christine AUFFRET est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Serge VILLEPELET, du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué est absent excusé.

Après avoir constaté la composition du bureau, le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 10 actionnaires représentant 979 996 actions, sur 980.000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- la copie de la lettre de convocation sous la forme recommandée adressée au Commissaire aux comptes avec le récépissé postal.

Le Président rappelle à l'assemblée que les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux comptes et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Rapport de gestion du Conseil et rapport du Commissaire aux Comptes - Approbation des comptes annuels et annexe clos le 31 décembre 2001 et quitus aux Administrateurs,
2. Renouvellement d'un mandat d'administrateur,
3. Affectation du résultat de l'exercice 2001,
4. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'art. L.225-38 du Code commerce,
5. Pouvoirs.

.../...

Quatrième résolution

L'Assemblée, sur proposition du conseil, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard MARTIN, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur MARTIN ne participant pas au vote.

Cinquième résolution

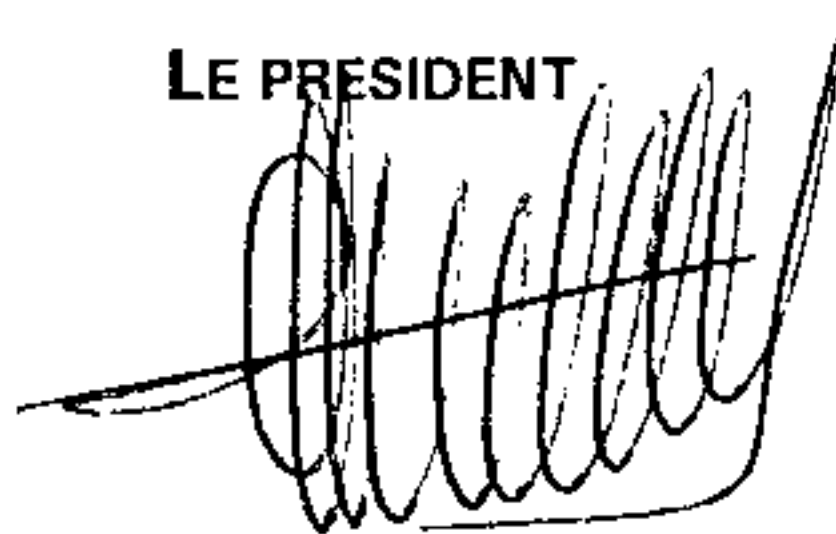
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité afférentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT

Gérard MARTIN

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING

"C.I.F.P.H."

Société Anonyme

Au capital de 6 860 000 euros

Siège social : 2 rue Lord Byron

75008 PARIS

395 258 072 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 24 AVRIL 2002

L'an deux mil deux,

Le vingt quatre avril,

A 10h30,

Les administrateurs de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- **Monsieur Gérard MARTIN**, Président du Conseil d'administration,
- **Monsieur Michel CORNU**, administrateur,
- **Monsieur Christian GUERDER**, administrateur,
- **Monsieur Jean-Yves LABATTUT**, administrateur,
- **Monsieur Marc ILTIS**, administrateur,
- **Monsieur Hervé MAGNE**, administrateur,

Assiste également à la réunion :

- **Madame Christine AUFFRET**.

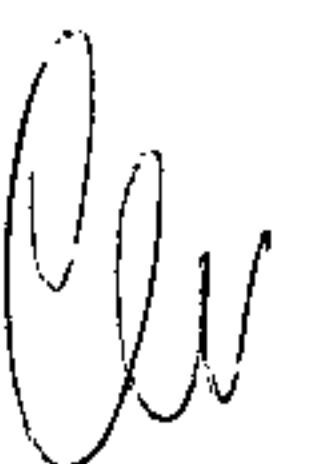
Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard MARTIN rappelle que son mandat d'administrateur vient d'être renouvelé par l'Assemblée générale de ce jour et qu'il appartient au Conseil de nommer le Président, Monsieur Gérard MARTIN se déclarant candidat.

NOMINATION DU PRESIDENT - POUVOIRS

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Gérard MARTIN en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2007.

Monsieur Gérard MARTIN assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représentation dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve de



ceux expressément attribués par la loi et par les statuts aux Assemblées générales et au Conseil d'administration.

Conformément aux statuts, le Président pourra déléguer ses pouvoirs, sous sa responsabilité.

Monsieur Gérard MARTIN propose ensuite au Conseil de délibérer sur la suite de l'ordre du jour.

.../...

DEMISSION D'ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration prend acte de la démission des administrateurs suivants :

- Monsieur Stéphane BONNOIS
- Monsieur Daniel DIMICOLI
- Monsieur Christian GUERDER
- Monsieur André NAZEYROLLAS

et décide de laisser temporairement les postes vacants.

POUVOIRS

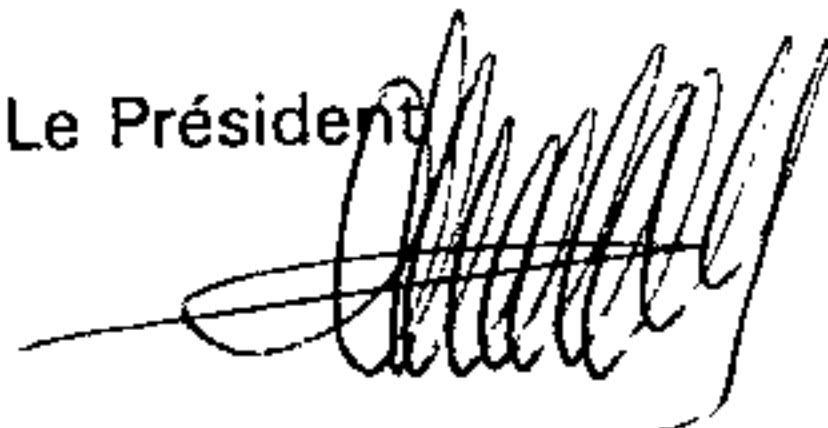
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités afférentes aux résolutions adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par le Président et un administrateur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président



Gérard MARTIN